



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Présents : Bernard BLASER, Gilles CHARVIN, Jean-Yves DUPAS, Myriam KELLER, Angélique LATHUILLIERE, Catherine TROIANO, Michèle CHABOISSIER, Pierre BROCHET, Tracy BANGE, Pierre GUILLET

Absents excusés : Bernard-Pierre NANTERME, Romain POINSIGNON, Monique PREMILLIEU, Jean-Christophe PARENTHOUX

Absent : Bernard REUTER

Procurations : Jean-Christophe PARENTHOUX donne pouvoir à Jean-Yves DUPAS
Romain POINSIGNON donne pouvoir à Bernard BLASER

- 1) Catherine Troiano est désignée secrétaire de séance
- 2) Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2024

ORDRE DU JOUR :

2025_01_01 FINANCES : Budget Principal – Décision modificative N°4

Rapporteur : Myriam KELLER

Madame Le Maire de la commune rappelle au conseil municipal qu'il est demandé aux collectivités territoriales d'établir un budget sincère et véritable. Sur le budget principal de la commune répertorié au service de gestion comptable sous le codique « 15400 », les crédits budgétaires du chapitre « 011 » n'ont pas été suffisamment prévus lors de l'élaboration du budget en Avril 2024.

Le chapitre « 011 » nécessite une augmentation de crédit budgétaire à hauteur de 20 000 € pour pouvoir solder les factures sur l'exercice comptable 2024 et ainsi respecter la sincérité des comptes de la commune de Ceyzérieu. Les dépenses payées au chapitre « 011 » sont des dépenses « d'ordre général » comme les combustibles, alimentation, frais de réceptions, de télécommunications, de maintenance des biens mobiliers ou immobiliers, etc...

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'utiliser les crédits budgétaires non utilisés au chapitre 20. Ce chapitre est utilisé pour les dépenses d'investissements corporels comme les achats de mobiliers de plus de 500 € HT et les installations et agencement techniques.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : Maintenance		20 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		20 000.00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement	20 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	20 000.00 €	
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	20 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	20 000.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		20 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		20 000.00 €

VOTES = POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2025_01_02 FINANCES : Budget Scolaire et Péricolaire – Décision modificative N°2

Rapporteur : Myriam KELLER

Madame Le Maire de la commune rappelle au conseil municipal qu'il est demandé aux collectivités territoriales d'établir un budget sincère et véritable. Sur le budget annexe de la commune répertorié au service de gestion comptable d'Oyonnax sous le codique « 15402 », les crédits budgétaires du chapitre « 011 » et « 65 » n'ont pas été suffisamment prévus lors de l'élaboration du budget en Avril 2024.

Le chapitre « 011 » nécessite une augmentation de crédit budgétaire à hauteur de 2 000 € pour pouvoir solder les factures sur l'exercice comptable 2024 et ainsi respecter la sincérité des comptes de la commune de Ceyzérieu. Les dépenses payées au chapitre « 011 » sont des dépenses « d'ordre général » les combustibles, alimentation, frais de réceptions, de télécommunications, de maintenance des biens mobiliers ou immobiliers, etc...

Le chapitre « 65 » nécessite une augmentation de crédit budgétaire à hauteur de 1 000 €. Les dépenses réalisées au chapitre « 65 » sont des dépenses de type « admissions en non-valeurs » et remboursement des titres émis par erreur ou des doublons.

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'utiliser les crédits budgétaires disponibles du chapitre « 012 ». Ce chapitre est utilisé pour le remboursement de la mise à disposition du personnel communal à l'école et au périscolaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156 : Maintenance		3 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		3 000.00 €
D 6211 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 500.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	3 500.00 €	
D 6541 : Créances admises en non-valeur		500.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		500.00 €

VOTES = POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2025_01_03 FINANCES : Don à la commune – Autorisation d'encaisser un chèque d'une administrée

Rapporteur : Myriam KELLER

Madame le Maire explique que Mme Lagrange Marie Michelle a fait un don de 200€ par chèque pour le social de la commune de Ceyzérieu. Il convient donc de délibérer pour pouvoir encaisser le chèque de cette généreuse donatrice.

VOTES = POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2025_01_04 FINANCES : Repas des aînés – Autorisation d'encaisser les chèques des invités extérieurs (membres des Amis de la Gavinière)

Rapporteur : Myriam KELLER

Madame le Maire rappelle qu'un repas des aînés a eu lieu le 14 décembre à la salle multi activités Julien Richard. Tous les administrés de plus de 70 ans étaient invités. Ce repas était également ouvert aux membres de l'association « les amis de la Gavinière » qui ne résident pas sur la commune contre une participation financière de 30€. Deux membres de l'association ont participé au repas. Il convient donc de délibérer afin d'encaisser les chèques.

VOTES = POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2025_01_05 RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement du contrat de Mme BRUN Evelyne

Rapporteur : Myriam KELLER

Madame Le Maire rappelle que Madame Evelyne BRUN fait partie des effectifs administratifs de la commune depuis le 7 février 2023. Son contrat été renouvelé 1 fois depuis. Madame Le Maire propose de renouveler une dernière fois son contrat de 12 mois, soit jusqu'au 07/02/2026. La durée hebdomadaire du poste d'agent administratif à l'agence postale communale est de 14 heures ; réparties les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00. Le complément d'ouverture de l'agence postale communale est réalisé par Mme JANIN Nelly, titulaire de la fonction publique territoriale, échelle C1 échelon 6, les lundis et samedis de 8h30 à 12h00 en supplément de son poste de secrétaire de mairie.

Pour cet emploi, la rémunération horaire est de 12.07 € brut. Mme BRUN bénéficie du RIFSEEP (prime mensuelle + prime annuelle). Elle bénéficie de 20 jours de congés annuels.

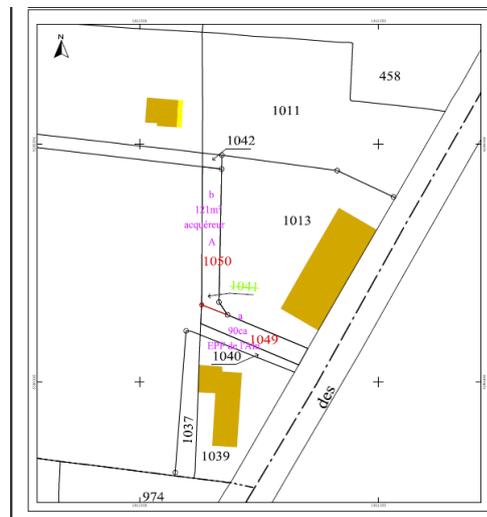
VOTES = POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2025_01_06 FONCIER : Vente d'une parcelle à Madame Marie-Alice BESSON

Rapporteur : Myriam KELLER

Madame le Maire rappelle le contexte de l'achat par l'EPF01 du terrain Barbaux pour la création du lotissement « les verges de la Bassette ». Madame Marie Alice Besson a fait part à la mairie de son désir d'achat une bande de terrain derrière sa propriété (ancien chemin d'accès au chalet Barbaux). Cette parcelle de 121 m² sera vendue à Mme Besson pour la somme de 1000€. Les frais de notaire incombent à Mme Besson. Ain Habitat quant à lui financera les frais de bornage.

VOTES = POUR : 12
CONTRE : 0 ABSENTION : 0



2025_01_07 FONCIER : Lègue de parcelles à la commune C407 et G1148

Rapporteur : Myriam KELLER

Madame la Maire donne lecture du courrier de Mme Simone DUMARET-ROULIN qui stipule que cette dernière souhaite céder gracieusement à la commune de Ceyzérieu sachant qu'elle ne réside plus dans le village. Il s'agit de la parcelle G1148 située à « la charrière » d'une superficie de 720 m² en zone naturelle ainsi que la parcelle C407 située « en burdallay » d'une superficie de 980m² en zone naturelle.

VOTES = POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

2025_01_08 SOCIAL : Convention Territoriale Globale – CCBS- 2025.2029

Rapporteur : Myriam KELLER

Madame le Maire explique qu'une erreur s'est glissée dans la délibération prise en décembre 2024 et que plusieurs communes, dont Ceyzérieu, doit délibérer de nouveau.

Il est rappelé que la commune de Ceyzérieu est signataire avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Ain, la communauté de communes Bugéy Sud, ainsi que le SIVOM du Valromey, Artemare, Brégnier-Cordon, Ceyzérieu, Culoz (nouvellement Culoz-Béon), et Haut-Valromey, d'une convention territoriale globale (CTG) signée le 17 septembre 2021, et arrivant à terme au 31 décembre 2024.

En 2021, dans la continuité des CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), la CTG avait notamment permis de maintenir les financements de la CAF auprès des communes et des structures de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la vie sociale. Un plan d'actions a été adopté en 2023 pour la période 2023-2024, avec l'objectif d'apporter une cohérence territoriale autour des enjeux de la petite enfance, de l'enfance/jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits et aux services de la vie sociale et du logement.

En parallèle, la Ville de Belley avait également signé une CTG avec la CAF pour la période 2020-2024.

Les deux CTG arrivant à terme, une nouvelle convention territoriale globale doit être signée avec la CAF, la communauté de communes et les communes actuellement signataires, avec l'ambition à terme de mobiliser l'ensemble des communes du territoire autour d'une coordination de ces enjeux via la CTG.

La signature d'une CTG, conclue entre les communes, l'EPCI et la CAF, n'a pas d'incidence sur les compétences des communes ou des EPCI.

La nouvelle CTG prévue pour la période 2025-2029 doit être signée avant le 31 décembre 2024, avec une période de rétroactivité possible de trois mois, et une date de signature fixée au vendredi 14 février. Cette convention cadre intègre

un plan d'action validé en comité de pilotage, et qui pourra être affiné après la réalisation d'un diagnostic social de territoire mené en 2025 par la communauté de communes Bugey Sud.

Il est proposé que la commune de Ceyzérieu :

- Signe la CTG 2025-2029 avec la CAF de l'Ain, la communauté de communes Bugey Sud, et les autres communes concernées ;
- Participe aux instances de gouvernance de la CTG
- Contribue, selon ses compétences, à alimenter le diagnostic social de territoire
- Contribue, selon ses compétences, à la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs fixés dans la CTG

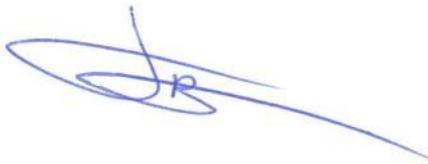
VOTES = POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

POINTS DIVERS :

- **Contribution à Mayotte** : Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur le fait de participer pour faire un don aux associations qui vient en aide à la population de Mayotte pour faire suite aux événements. Le don de Mme Lagrange (200€) pourrait en partie servir à l'aide humanitaire. Cette aide fera l'objet d'un point au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h50

Le Secrétaire de séance
Catherine TROIANO



Le Maire,
Myriam KELLER

